

SECRETARIAT - ENTREE	
7620 BRUNEAUT	
Page 1 sur 2	
24 AOUT 2026	
SERVICE :	
Copie à :	

Date : 20-08-2026

Nos références : 10023878/JDU.cbr (à D.G. : Collège communal de et à Brunehaut
rappeler dans toute correspondance) c/o Administration communale
Rue Wibaut Bouchart 11
7620 BRUNEAUT (Bléharies)

Objet : Demande de permis unique
Notification aux communes ayant organisé une enquête publique de
l'arrêt du dossier au profit de plans modificatifs - FT-FD=AC

Résumé de la demande :	
de	- VENTIS SA Rue As Pois 4 bte A à 7500 TOURNAI
de	- COOPERATIVE LEUZOISE POUR LES ENERGIES DU FUTUR SC Rue de Barry 20 à 7904 LEUZE-EN-HAINAUT (Pipaix)
pour le projet	- construire et exploiter quatre éoliennes d'une puissance maximale de 4,26 MW et une cabine de tête - dont le n° de dossier est 10023878
pour l'établissement	- Parc éolien de Laplaigne - Péronnes (Brunehaut et Antoing) Rue du Plat Monnier n° - à 7620 BRUNEAUT (Hollain)

Mesdames, Messieurs les Membres du Collège communal,

La demande de permis unique visant à construire et exploiter quatre éoliennes d'une puissance maximale de 4,26 MW et une cabine de tête est **interrompue** en date du 17/08/2026.

Des plans modificatifs de la demande de permis unique visant à construire et exploiter quatre éoliennes d'une puissance maximale de 4,26 MW et une cabine de tête ont été sollicités par les demandeurs en date du 17/08/2026.

Considérant que cette demande fait suite aux avis et observations recueillis dans le cadre de l'instruction de la demande de permis unique ; que certains avis défavorables identifient des attentes auxquelles des adaptations du projet pourraient permettre de répondre ;

Considérant que, dans ce contexte, les demandeurs souhaitent poursuivre les échanges avec les services concernés afin de préciser leurs attentes et d'arrêter les adaptations à apporter au projet, à traduire dans des plans modificatifs ;

Considérant que les plans modificatifs seront accompagnés d'un complément corollaire à l'étude d'incidences sur l'environnement, destiné à évaluer les incidences des adaptations retenues et à mettre à jour, pour les aspects concernés, les conclusions de l'étude initiale ;

La procédure d'instruction de la demande est arrêtée anticipativement et poursuivie par une procédure spécifique aux Plans modificatifs.

Recevez, Mesdames, Messieurs les Membres du Collège communal, nos salutations distinguées.



Signé par DUPUIS Giles
Le 17-08-2026 17:00:53



Signé par PRIMOSIG Gery
Le 18-08-2026 08:24:09

Giles DUPUIS

Gery PRIMOSIG

Fonctionnaire délégué ⁽²⁾

Fonctionnaire technique ⁽¹⁾

⁽¹⁾ ou Pour Gery PRIMOSIG, fonctionnaire technique et par délégation.

⁽²⁾ ou Pour Giles DUPUIS, fonctionnaire délégué et par délégation.

La version électronique de ce document peut être obtenue sur simple demande à l'adresse électronique permis.environnement.mons@spw.wallonie.be.



CONTACT

Permis d'environnement

Département des Permis et
Autorisations

DPA Mons
Place du Béguinage 16
7000 MONS

Permis d'urbanisme

Département de l'Aménagement
du Territoire et de l'Urbanisme

Direction du Hainaut I - Urbanisme
Place du Béguinage 16
7000 MONS

VOS GESTIONNAIRES

Permis d'environnement

Contact technique :
Jean-François DULIERE
jeanfrancois.duliere@spw.wallonie.be
Contact administratif :
Catherine BRISON
catherine.brison@spw.wallonie.be
+32 (0)65 32 82 06

Permis d'urbanisme

Contact technique :
Laurent LELEUX
laurent.leleux@spw.wallonie.be
Contact administratif :
Iola D'ONOFRIO
iola.donofrio@spw.wallonie.be

VOTRE DEMANDE

RÉFÉRENCES

Permis d'environnement :
10023878
Permis d'urbanisme : 2461493 &
F0313/57093/PU3/2026.1
Commune :
VENTIS/PU/CL1/01/2026

VOS ANNEXES :

Néant

CADRE LÉGAL

- Décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement

Pour toute réclamation quant au fonctionnement du SPW, le Médiateur est aussi à votre service : www.le-mediateur.be.